

Vous recevez ce courriel, car vous êtes inscrit(e) à notre newsletter.
Pour être certain(e) de la recevoir, pensez à ajouter noreply@communication.cavp.fr
dans votre liste d'expéditeurs approuvés.
Si vous ne pouvez visualiser correctement ce courriel, [ouvrez-le dans votre navigateur](#).

Le Fil d'actu de votre retraite #12

Vos informations CAVP



QUELLE RETRAITE DEMAIN ?



Philippe Barbaud
Président de la CAVP

2022 est une année d'élection présidentielle : elle est aussi l'année qui célèbre les 60 ans de notre régime de capitalisation.

Dans ce contexte particulier, il m'a paru essentiel de prendre la parole à l'occasion des Rencontres de la CAVP pour promouvoir notre modèle et, à travers lui, les atouts de la capitalisation collective.

Valérie Plagnol, Présidente du Cercle des épargnants, Nicolas Marques, Directeur général de l'Institut économique Molinari, Thibaut Becheteille, Président de CroissancePlus, et Philippe Desfossés, ancien Directeur de l'ERAFP (Établissement de retraite additionnelle de la Fonction publique) sont intervenus à mes côtés, le 24 mars dernier, pour apporter chacun un éclairage d'expert sur la capitalisation et je les en remercie. Vous pouvez visionner chacune des interventions en replay dans l'espace dédié en cliquant ci-dessous.

À l'issue de cette conférence, j'ai tenu à rappeler un certain nombre de points déterminants.

C'est parce que notre profession est encadrée par un numerus clausus que les administrateurs qui nous ont précédés ont pris conscience, très tôt, de la nécessité d'introduire une part de capitalisation au sein de notre régime complémentaire pour en assurer durablement le financement.

Sur le plan démographique, la situation des pharmaciens libéraux préfigure celle de la France : notre ratio est aujourd'hui d'1 actif pour 1 retraité ; sur le plan national, il sera d'1,5 actif pour 1 retraité en 2040, hors prise en compte des bénéficiaires de pensions de réversion.

Nous sommes, si je puis dire, les ambassadeurs d'un modèle qui fait la preuve de sa réussite depuis près de 60 ans, un modèle dont l'architecture est singulière en France, mais très largement répandue en Europe.

Des lors, dans le cadre des décisions qui devront être prises sous la prochaine mandature, ne serait-il pas opportun de permettre à tous les Français qui le souhaitent de bénéficier d'une capitalisation collective associée à de la répartition ?

L'État a permis aux pharmaciens libéraux de créer un régime qui conjugue répartition et capitalisation collective, un régime géré en pleine responsabilité par des administrateurs pharmaciens élus par leurs pairs.

Pourquoi ne pas donner cette possibilité à d'autres professions ?

Les partenaires sociaux, élus des Caisses de retraite professionnelles doivent participer à cette réflexion.

Vous pouvez compter sur ma détermination pour nourrir le débat et faire entendre notre voix.

Bien confraternellement.

Les Rencontres 2022 de la CAVP [en replay](#)



« Retraites : ouvrons la voie de la capitalisation collective
pour un financement durable et un soutien à l'économie nationale ».



Pour vous désabonner, [cliquez ici](#).
CAVP, 45, rue de Caumartin, Paris, 75009